



Robert Lecourt

UN HOMME D'APPARENCE FRAGILE UNE ŒUVRE DE GEANT

Robert Lecourt est mort le 9 août dans une clinique de Boulogne-Billancourt ; il aurait eu 96 ans le 19 septembre. Depuis plusieurs années, il restait tout à fait lucide, mais il ne pouvait pratiquement plus marcher. Des autres députés qui présidèrent le Groupe MRP à l'Assemblée Nationale durant la Quatrième République (Maurice Schumann, François de Menthon, Edouard Moisan et lui-même), il était le dernier survivant. Cette présidence, il l'assura – en deux périodes – entre novembre 1945 et novembre 1958 durant 7 ans et 5 mois. Un record !

Né en 1908 à Pavilly, en Seine-Inférieure, dans une famille de commerçants, Robert Lecourt va être élève du Collège Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle à Rouen puis étudiant à la faculté de droit de Caen, où il obtiendra son doctorat en droit.

Il choisit la profession d'avocat, qu'il exerce, à partir de 1928, à Rouen puis à Paris...

Mais il est très vite attiré, comme beaucoup de jeunes chrétiens à l'époque, par l'engagement civique et politique. Il adhère au Parti Démocrate Populaire et participe à des réunions publiques houleuses au cours de la campagne électorale de 1936 avec Robert Cornilleau, dont il admire le calme et le talent. Cette année-là, il devient président de la Jeunesse démocrate populaire (section du PDP où les jeunes arrivent en grand nombre).

La guerre venue, il entre dans la Résistance, comme la plupart des militants du PDP. En 1942, il est au comité directeur du réseau Résistance. En 1944, il siège à l'Assemblée consultative provisoire. En octobre 1945, pour l'élection de la première Assemblée Constituante, il conduit la liste MRP dans le 2^{ème} secteur de la Seine. Il est élu député, avec le second de sa liste, Jean-Jacques Juglas. Il y sera constamment réélu jusqu'à la fin de la Quatrième République ; lors des élections de 1946, sa liste aura un troisième élu : Josée Dupuis, forte tête dans la Résistance et, militante catholique, elle est professeur dans une école publique, à Paris...

La personnalité de Robert Lecourt se développe peu à peu. Il est solide, persévérant, toujours présent et toujours dans le coup ; il connaît beaucoup de secrets et certains le redoutent ; d'autant qu'il a de la mémoire ; il sait tenir tête sans effort apparent quand il le faut. Sans être agressif ou violent, car ce n'est pas son tempérament. C'est un homme réfléchi, patient, prudent, réservé, discret ; il préfère la méthode à l'improvisation ; à son avis, la meilleure façon de réussir c'est de savoir s'y prendre. Dans ses combats, toujours renouvelés, pour obtenir une vraie réforme des méthodes de travail parlementaires, il connaît une série d'échecs ; on l'écoute, on le félicite, mais on ne le suit pas, parce que les mauvaises habitudes pèsent trop lourd

; il traverse quelques périodes de découragement, dues à la fatigue et au sentiment d'avoir trop donné et pas assez reçu. A ce propos, il lui arrive de mettre en cause les députés MRP eux-mêmes, d'annoncer sa démission de la présidence, ce que les députés MRP refusent aussitôt à l'unanimité. Alors, il se reprend, il garde son cap et ses nerfs. En séance publique à l'Assemblée, quand les adversaires du MRP dépassent les bornes – ça arrive souvent aux radicaux – il évite de céder à la colère, il reste froid et il se détend en leur décochant une flèche qui n'est qu'un rappel des faits mais qui leur fait mal. Il le fait sans hargne mais il vise juste.

Bref, au Palais-Bourbon, Robert Lecourt est un homme sérieux, respecté, écouté, mais qui étonne beaucoup car il ne court pas après les portefeuilles et les places ; il est même totalement réfractaire au système du vedettariat, ce qui est "désarmant" dans le milieu politique. Désarmant d'abord pour les médias qui, peu à peu, vont l'oublier ...

Son œuvre est pourtant celle d'un géant. Elle couvre trois périodes et trois domaines : l'action parlementaire et ministérielle, la promotion d'un code de justice pour la Communauté européenne, le respect de la Constitution dans son fonctionnement et de la constitutionnalité des lois.

Le jour et la nuit ... et même le samedi et le dimanche ... et même au mois d'août ou au Nouvel An !

Présider un groupe parlementaire sous la Quatrième République exigeait un engagement sans limite, qui réduisait à presque rien sa vie personnelle ; surtout quand il s'agissait d'un des groupes les plus importants de l'Assemblée Nationale, comme le Groupe MRP.

Il fallait préparer ses réunions par des réunions du Bureau, le convoquer au rythme rapide des séances publiques, l'informer, le faire délibérer, l'amener à conclure par un vote pour, un vote contre ou une abstention, choisir en quelque sorte même quand il n'en avait pas envie (ce qui était un cas plus fréquent qu'on ne le croit), car un groupe très important devenait l'arbitre dans les décisions prises par une Assemblée, toujours très morcelée, même en s'abstenant de voter. Il fallait au surplus, au niveau de la politique générale, alerter les élus sur les risques encourus, les rassurer lorsqu'ils les exagéraient

eux-mêmes, entretenir leur moral tout en les rappelant à l'esprit communautaire et à la discipline, prévoir à tout moment l'imprévisible autant que le prévisible, l'anormal autant que la normal, les manœuvres des partenaires de la majorité (toujours mouvante) autant que celles des adversaires...

Bien sûr, le président de groupe était assisté de plusieurs vice-présidents (heureusement, car le Groupe MRP a tenu en moyenne 125 réunions chaque année de novembre 1945 à juillet 1958 !) et le MRP en eut d'excellents, dont Edouard Moisan, qui, succédant à Lecourt, fut président du Groupe à partir du 6 novembre 1957 ...

Il n'empêche : le président n'était jamais loin et il ne décrochait jamais. Il assurait aussi les contacts avec les présidents des autres groupes, avec le chef du Gouvernement, avec les ministres et, au moment des crises ministérielles, avec le chef de l'Etat.

Et ce n'est pas tout : dans son lot présidentiel, Robert Lecourt avait les missions à haut risque. Par exemple, décourager poliment un président du Conseil pressenti par le président de la République mais inadapté pour cette mission, de l'avis du MRP ; ou monter à la tribune pour expliquer un vote difficilement explicable, sur lequel le MRP était hésitant et divisé ; ou encore – le cas est unique mais il pèse lourd dans l'histoire du MRP-, aller dire à Bidault, en mai 1958, qu'à l'issue de leur réunion commune, dans la Salle Colbert, au Palais-Bourbon, les groupes parlementaires et la Commission Exécutive du MRP ont décidé de ne pas voter son investiture.

Cette fonction présidentielle-là, que l'on a tendance dans le public à considérer à tort comme un privilège, Robert Lecourt l'exerça avec talent et sans défaillance durant 7 ans et 5 mois en deux périodes.

- Succédant à Maurice Schumann, qui fut le premier président du Groupe MRP, il assumait cette présidence du 27 juin 1946 (à la suite de l'élection de la deuxième Assemblée Constituante) jusqu'au 26 juillet 1948 ; ce jour-là il devenait ministre de la Justice dans le cabinet formé par le radical André Marie. Dans le cabinet suivant, formé par le radical Henri Queuille le 11 septembre 1948, André Marie était ministre de la Justice mais il démissionna le 13 février 1949 et Queuille le remplaça par Lecourt, jusqu'à la démission de son gouvernement et la formation du cabinet Bidault le 28 octobre 1949. A la présidence du Groupe MRP, François de Menthon succéda à Lecourt le 29 juillet 1948.

En janvier 1952, le radical Edgar Faure offrit à Lecourt d'entrer dans son gouvernement à la Justice ou ailleurs. Il refusa pour une raison qu'il expliqua à ses collaborateurs : il estimait devoir reprendre sa place au sein du Groupe MRP pour tenter une nouvelle fois d'y améliorer les conditions de travail et la discipline et d'y freiner les jeux personnels, qui dispersaient les élus en tendances incompatibles avec une action efficace.

- Au début de juin 1952, François de Menthon est élu président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, qui siège à Strasbourg ; il doit abandonner la présidence du Groupe MRP et c'est Robert Lecourt qui lui succède, le 11 juin 1952. Cette période de présidence va durer 5 ans et demi, jusqu'au 5 novembre 1957 : Lecourt

retourne au ministère de la Justice dans le cabinet formé ce jour-là par le radical Félix Gaillard ; et il conserve ce portefeuille dans le cabinet formé par Pierre Pflimlin (14 mai – 1^{er} juin 1958). Il va avoir pour successeur Edouard Moisan.

Sa dernière fonction ministérielle, Robert Lecourt l'exerce dans le cabinet formé par Michel Debré le 8 janvier 1959, qui compte quatre MRP. Avec le titre de ministre d'Etat, il est chargé de la Coopération, à partir du 27 mars, puis, à partir du 5 février 1960, du Sahara, des TOM et des DOM. C'est pour lui une toute nouvelle tâche ; il s'y consacre avec ardeur.

En août 1961, cependant, de Gaulle renonce à garder le Sahara dans la souveraineté française. Lecourt va voir le Général. L'entretien est calme mais bref. Lecourt dit que sa mission n'a plus de justification. De Gaulle en convient. Et l'on se quitte. Lecourt démissionne le 24 août 1961...

Aux élections législatives du 30 novembre 1958 - les premières de la Cinquième République -, il a été réélu député mais dans les Hautes-Alpes, où la fédération MRP l'avait appelé pour tenter de retrouver le siège gagné par Jean Aubin en 1951. Mais en sa qualité de ministre, il a laissé son siège à son remplaçant, un jeune et dynamique agriculteur (il a 32 ans) : Armand Barniaudy, maire de Lagrand (*fidèle adhérent de l'Amicale du MRP*).

A sa sortie du Gouvernement Debré, Robert Lecourt approche de son 53^e anniversaire. L'idée de revenir au Parlement (à l'occasion d'une élection partielle) l'effleure à peine ; le Parlement n'est plus ce qu'il était, il n'a plus le même rôle.

En revanche, la construction, très lente, de l'Union européenne attire tous ceux qui veulent la relancer. Et Robert Lecourt est de ceux-là. Dans le monde politique, en France et en Europe, sa réputation est grande ; compétence, travail méthodique, indépendance totale d'esprit, convictions européennes solides. En juin 1962, il est nommé juge à la Cour de justice des communautés européennes ; en 1964, il y devient président de chambre ; puis, en 1967, il en est élu président, fonction qu'il va exercer jusqu'en 1976 (il aura alors 68 ans).

En septembre 1979, Alain Poher, président du Sénat, le nomme membre du Conseil constitutionnel en remplacement de Paul Coste-Floret, décédé ; reconduit dans cette fonction en février 1980, il la gardera jusqu'en février 1989.

Quel exemple ! Quarante cinq ans d'intense activité dans la vie publique, entre la Libération et une retraite tardive ...

Robert Lecourt était aussi un fidèle adhérent de l'Amicale du MRP.

Jacques Parini

En 1951, la querelle scolaire provoqua une rupture durable entre le MRP et la SFIO, qui empêcha la reconstitution d'une véritable majorité parlementaire jusqu'à la fin de la Quatrième République. Lecourt ne s'en fit jamais une raison et dans les années 60 il entreprit un travail secret de conciliation avec les adversaires de l'aide publique à l'école privée, en liaison avec le Vatican, qui aboutit à un accord dont s'inspira ensuite le Gouvernement Debré.

Lecourt a écrit un livre sur ce sujet : "Entre l'Eglise et l'Etat : concorde sans concordat" (1978)